

DOSSIER DE PRESSE

Guéret, le 10 septembre 2024

4 ans après les prises de compétence "eau et assainissement",

l'Agglo du Grand Guéret fait le point sur ses investissements et les actions engagées

L'Agglo a pris la compétence "eau, assainissement et eau pluviales" en 2020, ce qui reste récent à l'échelle d'un service comme celui-ci. Après avoir étudié la situation, l'Agglo a décidé d'inscrire la sobriété en eau à l'échelle de son territoire et d'investir pour l'avenir. Les investissements sont financés par des subventions et par la facture (selon le principe de L'eau paye l'eau), nécessitant de trouver un équilibre entre continuer à ne rien faire en maintenant le prix de l'eau et l'augmenter pour pouvoir retrouver des capacités d'investissement.

Après des décennies d'inactions, il s'agit d'investissements essentiels si l'on veut conserver la quantité et la qualité de notre eau sur le long terme et faire face aux effets du changement climatique. L'Agglo bénéficie pour cela du soutien indispensable de partenaires institutionnels comme l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département de la Creuse et la région Nouvelle Aquitaine.

En 2024, ce sont 3,5 millions d'euros qui seront investis.

En 2022, un Accord de résilience est signé pour deux ans afin de sécuriser la ressource en eau et l'accès à l'eau pour tous

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, via son 11e programme d'aides aux collectivités sur la période 2022-2024, propose un accord de résilience qui a pour objet de définir un programme d'actions portant sur la sécurisation et la réduction de la consommation en eau potable suivant différents axes.

Le premier de ces axes porte sur la « **Structuration de la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public »**, avec la mise en place du syndicat SUPRA – Syndicat des Eaux Creusoises, ainsi que les études de transfert avec prise de compétences par les EPCI.

Le second axe porte sur un « Volet économies d'eau », avec des opérations visant à la sensibilisation des usagers à la rareté de la ressource en eau, à réaliser des études de gestion patrimoniales des réseaux d'eau potable, avec la mise en place d'équipements de mesures (compteurs, dispositif d'écoute...) permettant d'identifier les conduites fuyardes. L'application d'une tarification progressive et/ou saisonnière, la réduction de la pression de distribution et le remplacement des conduites identifiées fuyardes font aussi partie de ce volet.

C'est dans cet axe que s'inscrit l'opération « récupérateurs d'eau pluviale ». Organisée par l'Agglo pour la première fois en 2023, son objectif est de faciliter l'accès à ce type d'équipements par les particuliers grâce à un tarif préférentiel (environ 20 % du prix public) et de leur permettre de participer à l'effort d'économie de la ressource en eau. En 2023, environ 150 récupérateurs ont été distribués. Compte tenu de l'intérêt rencontré, l'opération sera reconduite fin 2024 sur environ 4000 récupérateurs d'eau (livraison prévue début 2025).

En troisième axe, un **«Volet sécurisation eau potable»** doit aider à fiabiliser l'alimentation en eau potable et à réaliser les travaux de protection des captages de Guéret.

Dès 2025, les travaux de mise en conformité des captages débuteront par ceux du Maupuy, en attendant la validation des Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les captages de Chabrières. L'ensemble des travaux seront répartis sur quatre exercices :

- 2025 pour le site du Maupuy 353 000 € HT,
- 2026 pour la fin du site du Maupuy et le début du site de Chabrières suivant les retours des arrêtés de DUP 310 000 € HT,
- 2027 pour la fin du site de Chabrières 240 000 € HT
- 2028 pour la prise d'eau Gartempe, également concernée par les DUP –
 170 000 € HT.

L'estimation globale pour ce volet sécurisation eau potable est de 1 073 000 € HT.

1) Bilan synthétique des investissements de l'Agglo sur la période 2020 – 2024

Renouvellement de réseaux d'eau potable :

2020 – 476 600 € HT pour un linéaire de 800 m

2021 - 851 100 €HT pour un linéaire de 3 882 m

2022 – 828 160 €HT pour un linéaire de 6 675 m

2023 - 1 089 460 €HT pour un linéaire de 8 023 m

2024 - 1 394 100 €HT pour un linéaire de 9223 m

Au total, sur la période 2020-2024 – 4 639 420 € HT investis pour 28.60 km, sur un total de 1093 km de réseau.

Renouvellement de réseaux d'assainissement :

2020 - 405 000 € HT pour un linéaire de 448 m

2021 – 314 250 € HT pour un linéaire de 640 m

2022 - 261 300 € HT pour un linéaire de 838 m

2023 – 649 100 € HT pour un linéaire de 1320 m

2024 – 576 700 € HT pour un linéaire de 1525 m

Au total sur la période 2020-2024 – 2 206 350 € HT investis pour 4.77 km.

<u>Autres investissements structurants (unités de traitement, équipements divers, études, etc.) :</u>

2020 - 452 820 € HT

2021 - 1014550 € HT

2022 - 992 617 € HT

2023 - 1 183 930 € HT

2024 - 1 348 730 € HT

Au total sur la période 2020-2024 – 4 992 647 € HT investis.

2) Principaux travaux réalisés sur la période 2020 – 2023 :

- Réseau de refoulement d'assainissement du bourg de Sainte-Feyre à la station d'épuration de Guéret - 689 000 € HT - 2020-2021
- Sécurisation du réseau d'eau potable des captages de Bussière-Dunoise 210
 750 € HT 2021
- Réhabilitation de la station d'épuration de **Saint-Laurent** 355 000 € HT 2022
- Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Sulpice-le-Guérétois 527 700
 € HT 2022
- Réhabilitation de l'usine d'eau potable de secours de Beaumont à Saint-Yrieixles-Bois - 490 470 € HT - 2022
- Création d'une station de neutralisation à Peyrabout 257 660 € HT 2023
- Interconnexion du réseau d'eau potable de Savennes avec Peyrabout 98 500
 € HT 2023
- Réhabilitation du réseau d'assainissement du centre-bourg d'Ajain 491 900 € HT - 2023

 Renouvellement des réseaux d'eau potable de Glénic Le Pont à Vaumoins – 312 300 € HT - 2023

3) Bilan détaillé des investissements réalisés en 2024

Après des décennies d'inaction, les travaux de renouvellement de réseaux sont des travaux onéreux, de longue haleine qui nécessitent d'ouvrir les chaussées et exigent de la planification et de la priorisation.

L'Agglomération poursuit sa campagne de renouvellement des réseaux d'eau potable avec un budget réalisé au 01/09/2024 de 1 394 100 € HT pour un linéaire renouvelé de 9 223 mètres.

Pour les eaux usées, le budget réalisé est de 576 700 € HT pour un linéaire renouvelé de 1 525 mètres. Sur les autres projets structurants, 1 348 730 € HT seront réalisés en 2024.

Sur l'ensemble des projets d'investissements qui ont été subventionnés (Etat, Agence de l'Eau, CD23, etc.) pour un montant global de 7 518 217 € HT, l'Agglomération a perçu 5 061 865 € ce qui donne un pourcentage moyen de financement de 67 %.

4) Principaux travaux réalisés en 2024 :

- Diagnostic des réseaux d'assainissement et zonage des eaux pluviales de Guéret - 540 000 € HT 2024-2026
- Création d'une station de neutralisation à Saint-Yrieix-les-Bois 478 830 € HT -2024
- Renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement et de leurs branchements, avenue du Poitou à Guéret - 932 000 € HT - 2024
- Diagnostic des réseaux d'eau potable de la ville de Guéret et sectorisation du réseau - 347 520 € HT - 2024-2025

5) Focus sur quelques réalisations

Améliorer la qualité de l'eau et lutter contre les fuites...

... grâce à la création de la station de neutralisation de Saint-Yrieix-les-Bois

Sur le territoire de l'Agglo, la ressource en eau est naturellement acide. Enrichir l'eau avec du calcaire pour la rendre plus équilibrée que celle proposée par la nature creusoise, tel est l'objectif des stations de neutralisation telle que celle de Saint-Yrieix-les-Bois que les équipes de l'Agglo et de Saur inaugurent aujourd'hui après 7 mois de travaux et un investissement de 478 830 € HT.

Cette opération a été co-financée par L'Agence de l'Eau (50 %) et par le Conseil Départemental de la Creuse (10 %) pour un montant total de 287 298 €.

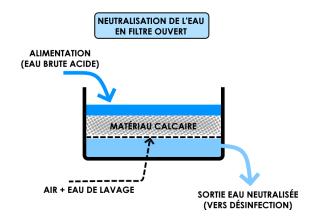
L'eau des captages des Séchaux, Saint-Yrieix-Les-Bois et Pétillat est stockée dans deux réservoirs de 100 et 40 m³ avant de subir un traitement de désinfection par chlore vers le bourg de Saint-Yrieix-Les-Bois et vers les réservoirs de la Saunière et de l'Epeisse.

Les eaux des captages des Séchaux, de Saint-Yrieix-Les-Bois et de Pétillat nécessitent d'être traitées pour respecter les valeurs de potabilité de la réglementation. Un traitement de neutralisation est donc nécessaire.

L'objectif de ce traitement est de produire une eau de bonne qualité présentant les caractéristiques suivantes :

- o pH proche du pH d'équilibre et inférieur à 9;
- o TH supérieur ou égal à 8°F (teneur en calcaire);
- o TAC supérieur à 8°F (alcalinité).

Pour cela, il faut reminéraliser l'eau et abaisser sa teneur en acide carbonique grâce à une filtration sur matériaux alcalino-terreux.



Une eau plus riche en calcaire permet une meilleure qualité d'eau pour la consommation. En outre, moins agressive, elle préserve aussi de la corrosion le patrimoine des réseaux de distribution (1093 km au total) et les canalisations au domicile des habitants.

... grâce aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

C'est le cas, par exemple, avenue du Poitou à Guéret. Ces travaux ont été cofinancés dans le cadre de l'accord de résilience à 70 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et à 10 % par le Conseil Départemental. Pour éviter d'intervenir deux fois, ce chantier a aussi été l'occasion de renouveler les réseaux d'assainissement du secteur.

Ils ont permis de renouveler 1377 m en eau potable et 1200 m en assainissement.

L'Agglo a fait le choix de matériaux fiables et durables que sont le grès pour l'assainissement (canalisations marron) et la fonte pour l'eau potable (canalisations bleues).

Le grès, composé de sable, d'argile et de minéraux cimentés, est un matériau naturel robuste et durable, offrant une longévité exceptionnelle, supérieure à celle du béton (+ de 100 ans).

La fonte, quant à elle, possède d'excellentes propriétés mécaniques, notamment une grande résistance à la traction, aux chocs, ainsi qu'à la corrosion du sol et de l'eau, ce qui la rend idéale pour les canalisations des réseaux d'eau potable.

Autres travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement réalisés en 2024

- Ajain, renouvellement du réseau d'assainissement du centre bourg 1000 m;
- Ajain, renouvellement du réseau d'eau potable village de Put Gaillard 1300 m;
- Guéret, renouvellement du réseau d'eau potable Avenue Pierre Leroux 426 m;
- Glénic, renouvellement du réseau d'eau potable Le Pont à Vaumoins longueur 2086 m;
- Sainte-Feyre, renouvellement du réseau d'eau potable village de Gorce 1850 m :
- La Chapelle-Taillefert, renouvellement du réseau d'eau potable centre-bourg 910 m.

... grâce aux travaux de sectorisation

Des travaux de sectorisation ont été réalisés sur Peyrabout, Savennes, Saint-Sulpice-le-Guérétois.

La sectorisation est l'action de diviser le réseau en zones distinctes de plus petites tailles et de l'instrumenter pour mesurer les volumes mis en distribution. Ce découpage plus fin permet une surveillance plus précise du débit de chaque secteur (état du réseau et rendement).

En permettant un changement d'échelle spatiale, elle ouvre des perspectives en matière de lutte contre les fuites. Celles-ci sont plus faciles à repérer avec une plus grande réactivité d'intervention.

Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous

<u>Grâce à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Saint-Sulpice-</u>le-Guérétois

Construite en 1983, la station de traitement des eaux usées de Saint-Sulpice-le-Guérétois a été rénovée en 2022 afin de moderniser son process de traitement et d'augmenter sa capacité d'épuration initialement à 600 Equivalents-Habitants (unité de mesure pour une station d'épuration), pour un investissement global de 527 700 €

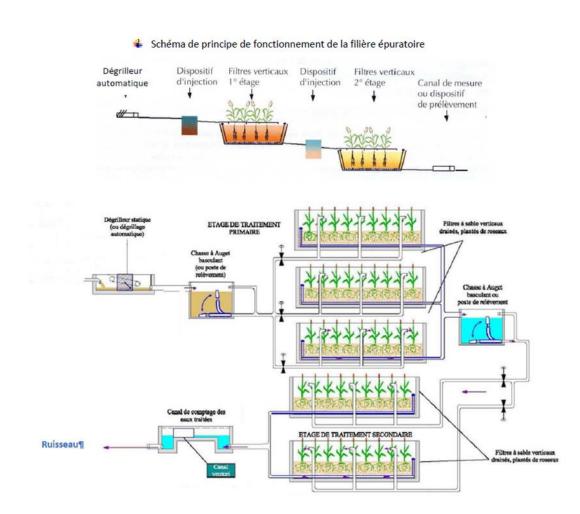
HT. Elle traite les eaux usées de 740 Equivalent-Habitant du centre-bourg de la commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

Le traitement des eaux usées par roseaux a été choisi pour profiter de plusieurs avantages environnementaux, économiques et techniques.

Les filtres plantés de roseaux sont une solution écologique et durable pour le traitement des eaux usées. Ils utilisent des processus naturels, consomment peu d'énergie, et nécessitent peu de maintenance, ce qui réduit les coûts. Ce système est efficace, autonome, et s'intègre harmonieusement dans le paysage, ce qui en fait une option idéale pour les petites unités de traitement et en particulier les communes rurales.

Voici comment fonctionne ce système de dépollution :

Les eaux usées arrivent du centre-bourg à la station. Après un dégrillage, elles passent par plusieurs filtres plantés de roseaux. Les roseaux ont un système racinaire très développé qui draine le support minéral, apporte de l'oxygène et favorise l'action des bactéries épuratrices aérobies. Ces bactéries dégradent et minéralisent les matières organiques, rendant les boues assimilables par les plantes.



Le bon développement et la répartition uniforme des roseaux constituent des éléments fondamentaux auxquels l'exploitant doit apporter une attention toute particulière.

En fin de process, l'eau épurée est dirigée vers le milieu naturel.

Un assainissement performant permet de préserver la qualité de la ressource en eau du territoire.

Grâce aux contrats territoriaux pour améliorer l'état écologique des cours d'eau

Le Contrat Territorial est un outil financier contractuel développé et proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont l'objectif est l'amélioration de l'état écologique des milieux aquatiques, aussi bien en termes de qualité que de quantité, sur un bassin versant.

Conclus pour 2025 - 2030 entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers, ils sont financés par la taxe GEMAPI (135 000 €/an). Il s'agit donc de réduire les différentes sources de pollutions ou dégradations physiques des milieux aquatiques par la mise en place d'actions de terrain, telles que :

- L'aménagement de bassins hydrographiques ;
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, lac ou canal;
- La lutte contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.

La Creuse se situant en tête de bassin, les actions qui y sont menées peuvent avoir un impact assez rapide et positif sur l'aval. Le territoire de l'Agglo se trouve sur deux bassins versants et dispose donc de deux contrats territoriaux (CT): le CT Gartempe amont et le CT Creuse aval.



Dans le cadre de la compétence GEMAPI, prise le 1er janvier 2018, l'Agglo a ainsi réalisé différents travaux permettant :

- L'entretien et la restauration de la ripisylve (boisement de berges) : élagage sélectif, en privilégiant les interventions douces permettant de préserver une végétation continue et diversifiée, enlèvement des embâcles (préservation des ouvrages d'art), etc.
- L'aménagement de points d'abreuvement et la protection des berges associées : empêcher la divagation du bétail pour limiter les dégradations,
- La gestion des espèces invasives :
 - o Flore:
 - Contrôle du développement des plantes par fauchage annuel (Berce du Caucase),
 - Mise en place de plans de gestion avec le CPIE des Pays Creusois (Renouée du Japon).
 - o Faune:
 - o Achat de pièges à ragondins pour limiter leur propagation,
 - Animation et communication auprès des riverains concernés (concertation avec Fédération de chasse, ACCA, Chambre d'Agriculture),
 - o Mise à disposition de pièges (conventions) pour les riverains volontaires, agriculteurs, Mairie, ACCA, etc.
- La renaturation de berges érodées (tressage),
- La restauration de la continuité écologique,
- La gestion des étangs: accompagnement des propriétaires volontaires à l'aide d'études préalables aux travaux,
- L'animation, la communication et la sensibilisation :
 - o Rencontre des riverains sur sites,
 - Supports d'informations (plaquette/lettre info bilan CTMA Creuse aval),
 - o Réunion, etc.

<u>La ressource en eau premier enjeu du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de l'Agglo</u>

L'enjeu de préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, est un axe fort du PCAET voté en mai dernier par le Conseil Communautaire et qui sera définitivement adopté en fin d'année après avis de l'autorité environnementale, une consultation publique et la validation in fine de la préfecture :

Le PCAET comporte quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et enfin un dispositif de suivi et d'évaluation.

En accord avec toutes les personnes impliquées dans sa rédaction, il a été décidé de s'orienter vers une stratégie ambitieuse et un plan d'action réalistes. Le PCAET s'articule autour d'un axe transversal, de 5 axes thématiques et de 17 orientations :

- Axe transversal

- o Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'Agglomération.
- o Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics.
- o Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales, favorisant la transition écologique.

Axe 1 du PCAET : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous

	1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie
			pour les particuliers
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie
			en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers
Axe 1:	1.2 - Améliorer	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux
Préserver la	la performance		usées et des eaux pluviales
ressource en	des systèmes de		
eau et	distribution et	16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites
s'assurer de	d'assainissement		
sa	d'eau		
disponibilité	1.3 - Sécuriser la	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation
pour tous	ressource en		et établir des mesures de gestion/protection
	eau et préserver	18	Protéger les zones humides du territoire
	le		Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et
	fonctionnement	19	
	naturel du cycle de l'eau		bourg
	ue i eau		<u> </u>

Annexes

Point d'actualité sur la ressource été 2024	p. 12
Plan de la station de traitement des eaux usées de Saint-Sulpice-le-Guérétois	p. 13
Plan de l'unité de neutralisation de Saint-Yrieix-les-Bois	p. 15
Synoptique de l'usine de Beaumont	p. 17
Glossaire	p. 18

Point d'actualité sur la ressource été 2024

Après plusieurs étés de situations tendues en raison de sécheresses répétitives et de nombreux épisodes de manque d'eau, l'automne 2023 a représenté un virage, comme chacun a pu le constater.

Les pluies ont, en effet, été abondantes en automne, en hiver, et même au printemps alors qu'on était censé être entrés en période de vidange. Avec un cumul agrégé de 785 mm, la saison de recharge 2024 est excédentaire de 31%, le mois de mai 2024 est le plus pluvieux depuis 1959. Les débits de la Creuse amont ou aval, de la Petite creuse ou de la Gartempe sont également très supérieurs à la normale saisonnière.

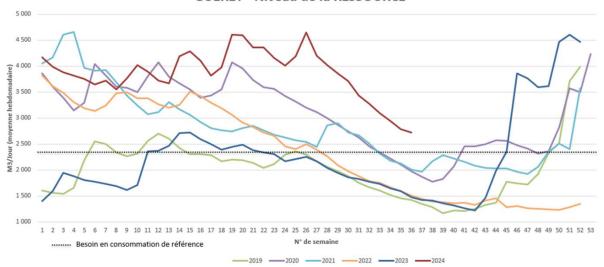
La recharge des eaux souterraines s'est ainsi effectuée correctement et les niveaux de remplissage ont été les plus élevés observés en comparaison des quatre dernières années.

Après un mois et demi d'absence de précipitations, la préfecture de la Creuse a pris le 3 septembre un arrêté qui place le département en vigilance sécheresse. Il s'agit d'appeler à la vigilance de chacun dans l'attente de voir comment la situation évolue.

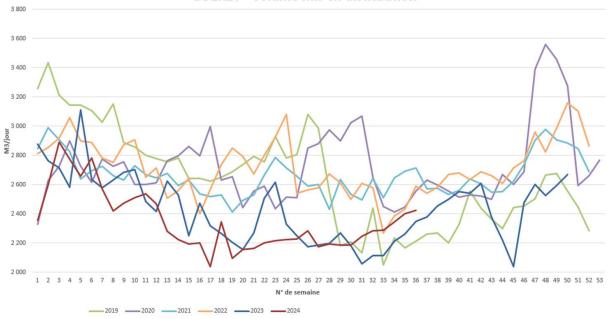
Aujourd'hui, les captages sont suffisants pour subvenir aux besoins de consommation. Il n'est pas nécessaire d'utiliser de l'usine de secours de Beaumont avec la prise d'eau dans la rivière Gartempe.

- Aujourd'hui: Niveau de production des captages: 2718 m3/j en moyenne hebdomadaire. Moyenne du volume consommé: 2424 m3/j Arrêté sécheresse VIGILANCE activé au 30/08/2024.
- L'an dernier à la même époque : Niveau de production des captages : 1480 m3/j en moyenne hebdomadaire. Moyenne du volume consommé : 2350 m3/j => Déficit compensé par l'usine de secours 870 m3/j. Arrêté sécheresse CRISE activé au 28/07/2023.

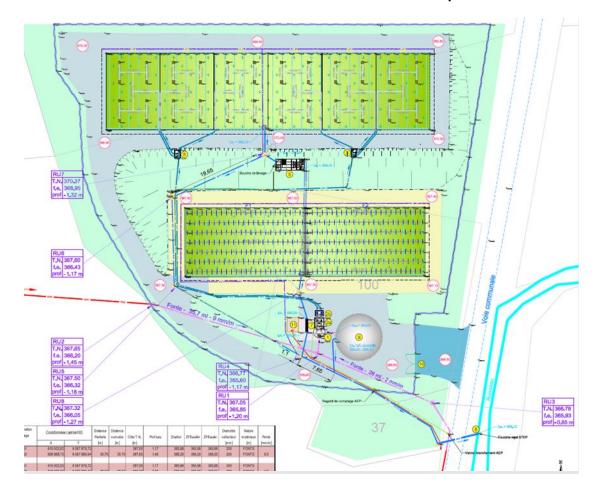
GUERET - Niveau de la RESSOURCE



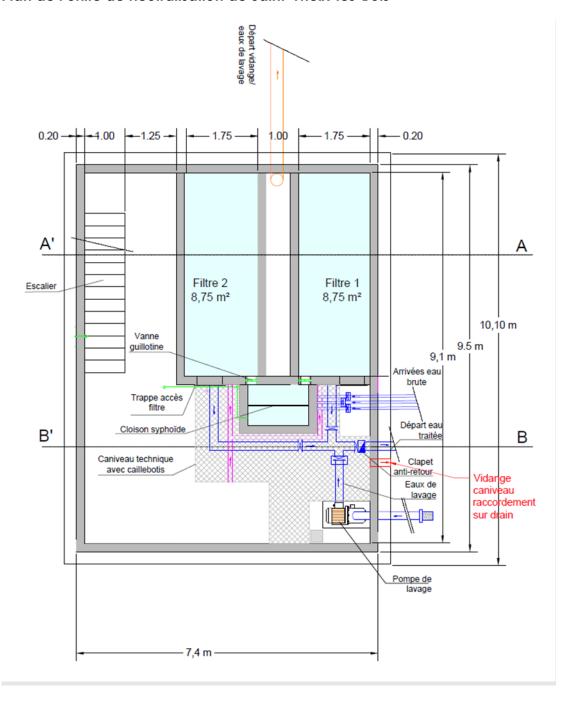
GUERET - Volume mis en distribution

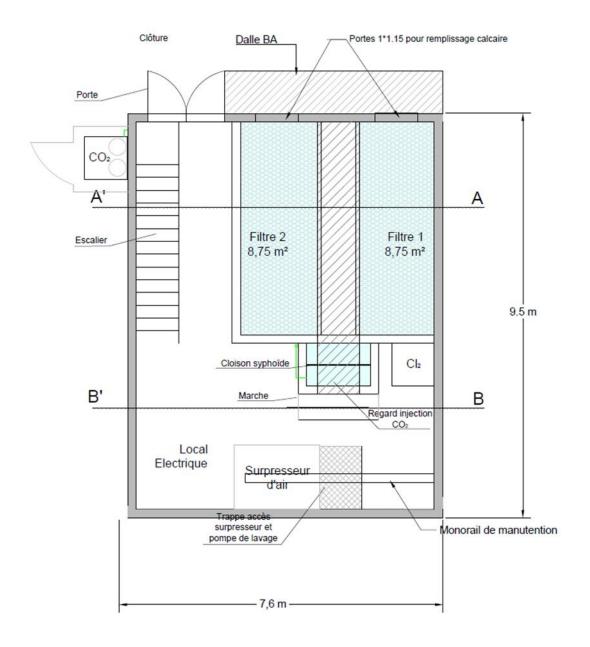


Plan de la station de traitement des eaux usées de Saint-Sulpice-le-Guérétois

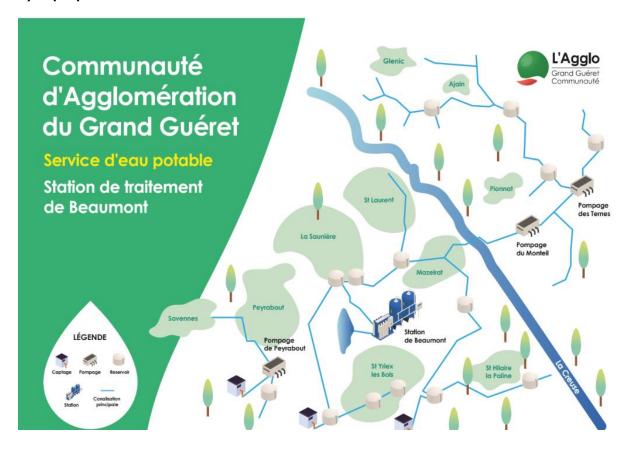


Plan de l'unité de neutralisation de Saint-Yrieix-les-Bois





Synoptique de l'usine de Beaumont



Glossaire

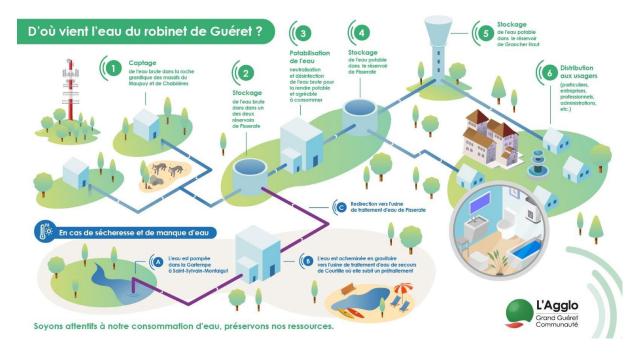
Cycle de l'eau

On distingue le petit du grand cycle de l'eau.

Petit cycle de l'eau

C'est le cycle domestique de l'eau. Il comprend 5 étapes : pompage dans la ressource, traitement de l'eau brute pour la rendre potable, stockage, distribution aux usagers 24/7, traitement des eaux usées/pluviales/industrielles.

Le petit cycle de l'eau à Guéret (infographie)



Grand cycle de l'eau

C'est le cycle naturel de l'eau. L'eau circule sans arrêt sur la Terre. Le soleil fait s'évaporer l'eau des rivières, des lacs, des mers, des océans en de fines gouttelettes. En se regroupant, elles forment des nuages qui, poussés par le vent, rencontrent des masses d'air froid et donnent naissance à la pluie. L'eau de pluie s'infiltre dans le sol et rejoint les nappes phréatiques, les sources, les rivières, les fleuves, pour recommencer sans fin le même voyage.

Gemapi

« Gemapi » signifie « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». La taxe Gemapi est une taxe facultative que certaines communes ont choisi d'appliquer. Elle est également connue sous le nom de taxe anti-inondation, taxe inondation ou aquataxe.

La compétence GEMAPI est une compétence exclusive et obligatoire confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).

Neutralisation

La dureté d'une eau dépend de la nature géologique des terrains qu'elle a traversés, elle varie selon les régions et est proportionnelle à sa teneur en calcium et en magnésium.

Le traitement des eaux par neutralisation consiste à appliquer à l'eau un traitement destiné à lui rendre un PH neutre. Un PH neutre se situe autour de 7, et le traitement s'applique le plus souvent sur des eaux trop acides (dont le PH est inférieur à 7). Une eau trop acide peut avoir des conséquences sur la santé, mais également sur le matériel (corrosion des éléments dans lesquels l'eau circule). Le procédé de neutralisation utilise un filtre contenant du calcaire, à travers lequel on fait passer l'eau. Le calcaire a pour propriété chimique de neutraliser le gaz carbonique (responsable de l'acidité) dissout dans l'eau. Dès lors, l'eau retrouve un PH neutre.

On exprime le pH sur une échelle de 0 à 14 :

- De 0 à 6,5 : pH de solution acide. Le jus de citron, le vin ou encore le thé sont acides ;
- De 6,5 à 7,5 : pH de solution neutre. On recommande des gels douche à pH neutre pour maintenir l'équilibre naturel de la peau. La salive, l'eau adoucie et le sang ont un pH neutre ;
- Au-delà de 7,5 : pH de solution basique, aussi appelée alcaline. L'eau de Javel ou la soude caustique ont un pH basique.

Prix des services de l'eau

Nous parlons tous du « prix de l'eau » alors que cette terminologie est inexacte puisque l'eau est offerte par la nature. Ce que nous payons correspond à l'ensemble des services rendus aux usagers : le captage dans une ressource en eau, le traitement de potabilisation de l'eau, son transport à domicile, la dépollution des eaux usées pour préserver l'environnement, l'accompagnement quotidien des consommateurs et les services pour simplifier leur quotidien. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau ».

Le financement de la politique de l'eau repose sur des redevances collectées par les agences de l'eau auprès des usagers des services d'eau et d'assainissement et des activités susceptibles de générer une pollution. Les montants ainsi perçus dans chaque bassin sont ensuite utilisés pour financer les services d'eau et pour mener des actions de réduction de la pollution.

La gestion durable de l'eau requiert des dépenses et des investissements liés au petit cycle de l'eau - production d'eau potable, assainissement, entretien des réseaux de distribution et de collecte, etc., mais aussi au grand cycle de l'eau dans le bassin versant - réduction des pollutions, amélioration de l'état des milieux aquatiques, etc.

Le financement de ces dépenses repose sur deux grands principes.

« L'eau paie l'eau » est le premier : les coûts générés pour distribuer de l'eau potable et assainir les eaux usées doivent être pris en charge par les usagers de ces services publics. C'est en application de ce principe que l'eau potable est facturée aux abonnés du service d'eau : l'argent collecté permet de financer le service.

Le principe « pollueur payeur » est le second, inscrit dans le code de l'environnement depuis la loi Barnier de 1995 : « les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Ce principe est mis en œuvre au travers de taxes et de redevances sur les activités et les usages susceptibles de générer une pollution des milieux aquatiques. L'argent collecté permet de financer des actions de réduction de la pollution et de gestion durable de l'eau.

Rendement de réseau

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

NB: Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier 2022 en France: 82,5 %

Le rendement moyen du réseau de l'Agglo est de 76 %.

L'atteinte d'un taux de 100 % est irréaliste, mais de nombreuses collectivités peuvent viser un objectif de 80 à 90 %.

Sectorisation

La sectorisation est l'action de diviser le réseau en zones distinctes de plus petites tailles sur lesquels les volumes mis en distribution sont mesurés. Ce découpage permet une surveillance plus précise du débit de chaque secteur (état du réseau et rendement). En permettant ce changement d'échelle spatiale, elle ouvre des perspectives en matière de lutte contre les fuites, plus faciles à repérer et offre une plus grande réactivité d'intervention.